

AmTrust International Underwriters DAC

6-8 College Green
Dublin 2
D02 VP48
Irlande

Lane Clark & Peacock LLP

95 Wigmore Street
Londres
W1U 1DQ

Le 6 mars 2023

Chère AIUD,

Transfert proposé de l'activité d'assurance d'AmTrust International Underwriters Designated Activity Company (AIUD) à Bothnia International Insurance Company Limited (Bothnia)

Je me réfère à mon rapport du plan daté du 30 novembre 2022 préparé conformément à la Section 13 de la loi irlandaise de 1909 sur les sociétés d'assurance (Assurance Companies Act 1909) concernant le transfert proposé de l'activité d'assurance d'AmTrust International Underwriters DAC (« **AIUD** ») à Bothnia International Insurance Company Limited (« **Bothnia** ») (le « **Rapport** ») ainsi qu'à mon rapport supplémentaire daté du 14 février 2023 (le « **Rapport supplémentaire** »).

Aux fins de la présente lettre, le terme « **Transfert proposé** » désigne le transfert proposé de l'activité d'assurance de responsabilité civile médicale française (« **FMM** ») d'AIUD à Bothnia.

Correction de la devise

Je souhaite attirer l'attention du lecteur sur la section 7.2 figurant à la page 38 du Rapport du plan et plus précisément le tableau intitulé « Bilans Solvabilité II d'AIUD et Bothnia » (le « **Tableau** ») qui indiquait ce qui suit :

Millions d'euros	Avant le transfert		Après le transfert		Mouvement dû au transfert proposé	
	AIUD	Bothnia	AIUD	Bothnia	AIUD	Bothnia
Part du réassureur dans les provisions techniques	604,0	218,2	459,5	328,7	-144,5	+110,5
Investissements	393,4	121,7	393,4	146,0	-	+24,3
Trésorerie	49,7	13,9	46,1	13,7	-3,6	-0,2
Débiteurs	77,1	15,0	72,5	15,0	-4,6	-
Autres postes d'actif	25,4	10,7	24,8	10,7	-0,7	-
Total des actifs	1 149,5	379,6	996,1	514,1	-153,4	+134,5
Provisions techniques	748,9	260,9	599,1	394,1	-149,8	+133,2
Créanciers	53,1	66,2	44,9	65,4	-8,2	-0,8
Autres postes de passif	110,3	24,0	110,4	24,0	-	-
Total des passifs	912,3	351,1	754,3	483,5	-158,0	+132,4
Ajustement des fonds propres		8,4		12,9		+4,5
Fonds propres	237,2	36,9	241,8	43,5	+4,6	+6,6
CSR	157,1	16,8	148,5	25,8	-8,6	+9,0

Taux de couverture du CSR	151 %	219 %	163 %	169 %	+12 %	-50 %
---------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Par souci de clarté, les chiffres énoncés dans le Tableau doivent apparaître comme suit :

Millions d'euros	Avant le transfert		Après le transfert		Mouvement dû au transfert proposé	
	AIUD	Bothnia	AIUD	Bothnia	AIUD	Bothnia
Part du réassureur dans les provisions techniques	604,0	218,2	459,5	317,7	-144,5	+99,5
Investissements	393,4	121,7	393,4	144,4	-	+22,7
Trésorerie	49,7	13,9	46,1	13,5	-3,6	-0,4
Débiteurs	77,1	15,0	72,5	15,0	-4,6	-
Autres postes d'actif	25,4	10,7	24,8	10,7	-0,7	-
Total des actifs	1 149,5	379,6	996,1	501,4	-153,4	+121,8
Provisions techniques	748,9	260,9	599,1	380,9	-149,8	+120,0
Créanciers	53,1	66,2	44,9	68,3	-8,2	+2,1
Autres postes de passif	110,3	24,0	110,4	24,0	-	-
Total des passifs	912,3	351,1	754,3	473,2	-158,0	+122,1
Ajustement des fonds propres		8,4		11,2		+2,8
Fonds propres	237,2	36,9	241,8	39,5	+4,6	+2,6
CSR	157,1	16,8	148,5	22,5	-8,6	+5,7
Taux de couverture du CSR	151 %	219 %	163 %	176 %	+12 %	-43 %

L'écart entre les montants s'explique par le fait qu'au moment où les chiffres m'ont été communiqués le 20 octobre 2022 afin de préparer le Rapport du plan, Bothnia déclarait les passifs des FMM en dollars des États-Unis et non pas en euros et, par conséquent, les montants en dollars É.-U. ont été utilisés pour calculer les chiffres postérieurs au transfert dans le Tableau en ce qui concerne Bothnia. Cela a eu pour effet de surévaluer les provisions techniques brutes pour Bothnia de 13,2 millions d'euros dans le Rapport du plan. Il a ainsi été indiqué que ces provisions techniques après le transfert s'élevaient à « 394,1 millions d'euros » alors qu'en réalité il aurait dû être indiqué qu'elles étaient de 380,9 millions d'euros.

Dans le Rapport supplémentaire, j'ai attiré l'attention du lecteur sur le tableau figurant à la page 21 (version anglaise) intitulé « Solvency II balance sheets of AIUD and Bothnia » (Bilans Solvabilité II d'AIUD et Bothnia) (le « **Tableau supplémentaire** ») lequel indique correctement que les provisions techniques après le transfert pour Bothnia s'élèvent à 384,7 millions d'euros. Si le lecteur examine le Tableau et le Tableau supplémentaire ensemble, il constatera (en raison de l'erreur figurant dans le Tableau) une baisse des provisions techniques, qui sont passées de 394,1 millions d'euros à 384,7 millions d'euros. Cependant, il convient de noter en réalité que l'on observe une augmentation, les provisions techniques étant passées de 380,9 millions d'euros à 384,7 millions d'euros.

La différence entre AIUD et Bothnia est par conséquent passée de 29,8 millions d'euros au moment de la préparation du Rapport du plan à 28,0 millions d'euros comme indiqué dans le Rapport supplémentaire.

L'impact de cette déclaration incorrecte est fortement réduit par la réassurance en quote-part à 85 % de Bothnia avec Pallas Re.

Je confirme que l'inclusion du montant en dollars É.-U. au lieu du montant en euros ne change en aucun cas les conclusions auxquelles je suis parvenu dans le Rapport du plan ou dans le Rapport supplémentaire en ce qui concerne le Transfert proposé.

Transfert de portefeuille de sinistres

En guise de complément d'information, je souhaite attirer l'attention du lecteur sur le fait que Bothnia m'a informé d'un potentiel transfert de portefeuille de sinistres de SiriusPoint Ltd à Pallas Reinsurance Company Ltd (le « LPT »), le réassureur en quote-part à 85 % de Bothnia concernant les passifs transférés au titre du Transfert proposé.

Le LPT entrera en vigueur au 30 juin 2023, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'Autorité monétaire des Bermudes. Le taux de couverture du CSR de Pallas Reinsurance Company Ltd cité dans le Rapport supplémentaire était de 258 % au 30 juin 2022 et, au moment du Transfert proposé, au premier trimestre 2023, ce taux devrait atteindre 228 %.

Bothnia m'a fourni des projections du taux de couverture du CSR de Pallas Reinsurance Company Ltd au fil du temps. Au moment du LPT au 30 juin 2023, le taux de couverture devrait atteindre au moins 155 % (c'est-à-dire le ratio de solvabilité minimal cible pour Pallas Reinsurance Company Ltd) avant d'augmenter à nouveau et d'atteindre 190 % d'ici à la fin de 2023.

Étant donné que Pallas Reinsurance Company Ltd devrait rester bien capitalisée (selon la définition figurant dans le Rapport du plan et le Rapport supplémentaire) tout au long de cette période, ce LPT potentiel ne m'amène pas à modifier les conclusions établies dans le Rapport du plan ou le Rapport supplémentaire en ce qui concerne la Transaction proposée.

La présente lettre est fournie en vertu de la lettre de nomination de LCP avec AIUD et Bothnia, datée du 10 août 2022.

Veuillez recevoir, Chère AIUD, mes salutations les plus distinguées,

Stewart Mitchell FIA
Associé

+44 (0)207 432 0698
stewart.mitchell@lcp.uk.com

À propos de Clark & Peacock LLP

Lane Clark & Peacock LLP est une société à responsabilité limitée immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC301436. LCP est une marque déposée au Royaume-Uni (marque enregistrée no 2315442) et dans l'UE (marque enregistrée no 002935583). Tous les associés sont membres de Lane Clark & Peacock LLP. Une liste des noms des membres est disponible pour vérification au 95 Wigmore Street, London, W1U 1DQ, le principal établissement de l'entreprise et son siège social.

Lane Clark & Peacock LLP est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority (Autorité britannique de conduite financière) et agréée par l'Institute and Faculty of Actuaries (Institut et Faculté des actuaires) pour ses activités dans le secteur des investissements. Succursales à Cambridge, Édimbourg, Londres, Paris, Winchester et en Irlande. © Lane Clark & Peacock LLP 2023

D'importantes informations concernant cette communication de LCP sont disponibles à l'adresse <https://www.lcp.uk.com/emails-important-information>, y compris les limitations quant à son usage.